

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-422-1932 portant nomination des assesseurs près le tribunal supérieur d'appel pour l'année 1932.

n° 24-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 janvier 1932

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914, portant réorganisation du service de la justice française à la Côte française des Somalis et dépendances

vule décret du 10 juin 1929

Sur la proposition du chef du service judiciaire

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 12 janvier 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés assesseurs près le tribunal supérieur d'appel pour l'année 1932 : MM. Bringer, cont roleur des P. T. T. ; Duchenet, instituteur; et assesseurs suppléants pour la même période : MM. Crozet, contrôleur des P. T. T.; Fontaine, commis de l'enregistrement; Pla, ingénieur-adjoint des travaux publiess Gaillardon, contrôleur des douanes.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.